

Islam à l'école : la préfecture du Bas-Rhin réagit

Rue89 – Strasbourg 23-06-015 - Claire Gandanger

La préfecture du Bas-Rhin ne répond pas, mais communique, nuance.

La préfecture du Bas-Rhin est sortie de son silence le 19 juin, après la publication de notre article « Islam à l'école : l'Alsace prête à sauter le pas ? ». Dans un communiqué, l'administration écrit :

« Cet article ne reflète pas parfaitement les orientations arrêtées par le Préfet du Bas-Rhin, à ce stade. Dans ces conditions, la Préfecture est amenée à apporter les précisions suivantes. »

Formidable, pensons-nous alors. La préfecture va enfin nous préciser les ambitions du préfet, alors qu'au cours de notre enquête, elle avait refusé par deux fois de répondre à nos questions. Sauf qu'après lecture de son communiqué, on ne se retrouve pas beaucoup plus avancé... Voici ce qu'on croit avoir compris.

Un préfet peut en cacher un autre

Premier point : la réflexion se fait à l'échelle du département et non pas de la région. Le préfet tient l'instance de dialogue avec l'islam en son titre de préfet du Bas-Rhin et pas de préfet d'Alsace.

Deuxième point à retenir, la préfecture détaille la liste des dossiers sur lesquels l'instance de dialogue avec l'islam travaille :

« Cette instance de dialogue est un cadre de réflexion et de discussion sur des thématiques diverses comme le diplôme universitaire de formation civile et civique, l'aumônerie hospitalière, le statut des imams, les femmes et l'islam, les écoles confessionnelles, l'enseignement laïc du fait religieux musulman. »

Bon. Et là, troisième point qui intéresse notre enquête, la préfecture parle de « l'enseignement laïc du fait religieux musulman ». Dans notre article, nous reprenions l'annonce fortuite et enthousiaste de l'agent de la préfecture Jean-Claude Hergott à un parterre de musulmans lors de la conférence à Strasbourg de l'imam Tarek Oubrou. Le fonctionnaire parlait alors de la prochaine mise en place d'un « groupe de travail sur l'éveil culturel [musulman] dans l'école publique » et d'une probable « première expérimentation à la rentrée ». Il faisait cette annonce trois jours avant la deuxième réunion de l'instance de dialogue avec l'islam, le 26 mai.

Enseignement laïc du fait religieux musulman

La préfecture nous apprend donc maintenant qu'elle aurait donc déjà opté pour l'approche de l'islam dans l'école publique en tant que « fait religieux », c'est-à-dire en tant que phénomène social et culturel. Que doit-on comprendre par-là ? Est-ce à dire qu'elle n'envisage pas de traiter l'enseignement sur l'islam au même titre que les cours sur le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme dispensés au titre d'enseignement de religion dans les écoles publiques d'Alsace-Moselle ? C'est pourtant bien cette option qui était initialement mise sur la table selon nos sources.

Pour nous éclairer davantage, la préfecture ajoute travailler sur ce dossier « dans le strict respect du cadre concordataire » :

« Concernant l'enseignement laïc du fait religieux musulman, lequel a déjà fait l'objet de multiples tables rondes et de travaux universitaires, l'instance de dialogue a souhaité faire le point de ce dossier dans le strict respect du cadre concordataire. »

On se perd alors un peu en conjectures. Est-ce que la préfecture suggère que l'islam ne peut être traité comme les cultes reconnus en Alsace-Moselle qui bénéficient d'un enseignement de religion confessionnel à l'école publique ? Ou

alors que le droit local permet la réflexion sur un enseignement de l'islam ? On ne le saura pas.

L'administration souligne en outre que les thèmes de travail retenus par l'instance de dialogue « *soulèvent des questions complexes d'ordre juridique et sociétal qui justifient une réflexion prospective, conduite de la manière la plus ouverte possible* ».

Donc en conclusion, on comprend que l'instance de dialogue réfléchit et discute et qu'on ne s'était pas trompés en annonçant que la préfecture a ouvert le dossier de l'islam à l'école. Il fallait bien un communiqué, peut-être une réponse à nos questions la prochaine fois...